Compte-rendu du conseil d'école du premier trimestre
Ecole de Peipin
Année scolaire 2017/ 2018

Le conseil d'école s'est réuni le mardi 7 novembre 2017 à 17h 00, dans la salle de BCD , en présence de:
représentants de la CCLVD: Mme Chaix (vice-présidente de la communauté de communes en charge du scolaire et du périscolaire)
mairie : M. Dauphin, M. Sanchez
représentants des parents d'élèves: Mme Durand, Mme Michot, Mme Bourletsis , Mme Stutzinger, M. Braghini
enseignants: Mme Sacchetti, Mme Petit, Mme Figuière, Mme Marcant, Mme Hanrot, Mme Montagné, Mme Doumain
ATSEM : Mme Bartolucci, Mme Lefebvre
périscolaire : Mme Capelier excusée
Inspectrice: Mme Cirier excusée
Secrétaire: Mme Hanrot

1/ Fonctionnement

a) Elections des représentants de parents au conseil d'école

§ Présentation:
Les élections ont eu lieu le vendredi 13 octobre 2017; 1 liste.

§ Résultats
Nombre d'électeurs inscrits: 183
Nombre de votants: 88 soit un taux de participation de 48,09 % (51,6 % en 2016) + 1 bulletin non compté car arrivé après la date limite.
Bulletins blancs ou nuls: 22
Suffrages exprimés: 66

Elues: Mme Durand, Mme Michot, Mme Stutzinger, Mme Latil, Mme Bourletsis, M. Michot,
Suppléantes: Mme Costes, Mme Bomy, M. Braghini

b) Rôle du conseil d'école

§ Rôle
Il est défini par le décret n° 90- 788 du 6 septembre 1990.
Le conseil d'école:
vote le règlement intérieur, établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (et notamment sur les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions de bonne intégration des élèves handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire), statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école, adopte le projet d'école.
Il est consulté par les représentants de la CCLVD (Communauté de Communes Lure Vançon Durance) sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des périodes d'ouverture de l'école.

Le décret n° 2006- 935 élargit le champ des compétences du conseil d'école au dialogue avec les parents notamment en examinant les conditions d'organisation du dialogue avec les parents.
Ce dialogue se traduit par au moins deux réunions parents/ enseignants obligatoires, par an et par classe.
Les représentants de parents ont également un rôle de porte- parole et de médiateurs.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès- verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci et par le secrétaire de séance puis consigné dans un classeur spécial conservé à l'école.
Deux exemplaires du procès- verbal sont adressés à l'inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au président de la

Communauté de Communes ainsi qu' au maire. Chaque parent élu (titulaire) en reçoit également un exemplaire et un exemplaire est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

§ Composition
Membres avec voix délibératives:
- le directeur de l'école (président)
- le président de la CCLVD et un deuxième représentant
- les maîtres de l'école
- un des maîtres du réseau d'aide spécialisé
- les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école
- le délégué départemental de l'Education Nationale

L'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

c) Vote du compte- rendu du 3ème conseil d'école de l'année scolaire 2016/ 2017
Après lecture, le compte-rendu du 3ème conseil d'école de l'année scolaire 2016/ 2017 est voté à l'unanimité.

d) Bilan de la rentrée
La rentrée des classe s'est passée dans de bonnes conditions.
125 élèves à la rentrée pour 136 à la rentrée 2016.

§ Effectifs
125 élèves à la rentrée de septembre: 48 en maternelle, 77 en élémentaire.
1 arrivée en PS courant septembre et une autre à la rentrée de Toussaint .

	PS/ MS	MS/ GS	CP	CE 1	CE 2/ CM 1	CM 1/ CM 2
A la rentrée	24	24	14	20	22	21

PS: 16 MS: 18 GS: 15
CP : 14 CE 1: 20 CE 2: 16 CM 1: 15 CM 2 : 12
L'accueil des moins de 3 ans (TPS): pas d'accueil cette année en raison des effectifs (nous privilégions la qualité de l'accueil à la quantité).

e) Modalités de fonctionnement entre parents élus et école
Réunions prévues hors des conseils d'école.
Une première réunion a déjà eu lieu et le calendrier des rencontres a été fixé.
Ces réunions permettront de discuter d'éventuels soucis qui se présenteraient afin de trouver des solutions ou alors discuter de divers projets pédagogiques.

f) Présentation, modifications et vote du règlement intérieur; charte informatique
§ Règlement intérieur
Après relecture, il est voté à l' unanimité.
Cette année, seules les familles nouvellement arrivées sur l' école le recevront.

§ Charte de bonnes relations école/ famille
Nous n'avons plus de remontées négatives sur la qualité des relations parents/ enseignants.
Toutefois, il semble intéressant de continuer à donner la charte aux nouvelles familles.
La charte sera mise en ligne sur le blog de l' école.

§ Charte informatique
Tous les utilisateurs du matériel informatique de l'école, adultes et enfants du cycle 3, signent une charte qui les engage au respect de la loi en vigueur. Cette charte informatique est jointe au règlement intérieur.
La connexion internet de l'école est sécurisée par le proxy du rectorat qui filtre et protège de toute intrusion ou empêche la consultation de sites inappropriés aux objectifs pédagogiques de l'école.
Cette charte sera également mise en ligne sur le blog de l'école.

g) Présentation des projets, des actions pédagogiques et des aides à la scolarité / APC

§ Présentation des projets et des actions pédagogiques

Tout d' abord, les enseignantes à temps partiel donnent le nom des enseignantes qui font leur complément de temps.

Projets concernant toutes les classes:

● Les Incorruptibles : activités autour de la lecture
● Bibliothèque municipale
● Cinéma: Ronde du cinéma: inscription des 6 classes pour au moins 1 séance
● Théâtre : inscriptions en attente
● Festival des marionnettes (Sisteron) : PS/ MS et MS/ GS selon le programme
● Semaine du goût: modalités différentes selon les classes: préparations ou dégustations
● Quinzaine des parents
● Maternelle : le matin, pas de décloisonnement, les MS restent dans leur groupe classe. L'après-midi, pendant la sieste, tous les MS sont regroupés.
● Chorale : les 3 cycles avec au moins une représentations à l'EHPAD
● Conseils d'enfants
● Projet danse contemporaine autour des émotions (3 classes élémentaires) et projet avec Mme Stangret-Szumiel qui interviendrait bénévolement dans les 2 classes maternelles pour 9 séances d' 1 heure (sous réserve de la validation par le DASEN)
● « Echanges » de services CE2/ CM1 et CM1/CM2 : les CM1 de la classe de CE2/ Cm1 rejoignent la classe des CM1/ CM2 pour l'histoire, la géographie et les sciences. Les 2 classes sont aussi réunies pour les arts plastiques
● Projet jardin : projet intergénérationnel avec le périscolaire, la crèche et l' EHPAD. L' association « L' âge d'or » doit également être contactée. Il faut déplacer le potager actuel et l' agrandir en le mettant sous le grillage le long de la rue des écoles et sur la butte entre les cours de maternelle et d' élémentaire.
La pépinière Les cols verts est également associée au projet (conseils, fourniture de plantes).
Le transport de la terre (qui sera peut être récupérée à Aubignosc) sera assuré par les services techniques de la mairie de Peipin.
● Projet sur les émotions : projet sur plusieurs années. Apprendre à identifier ses émotions, régler les différends par les messages clairs. Projet de 2 ateliers « Café parents » animés par Sophie Richer dont les thèmes seront définis en fonction des réponses au questionnaire soumis préalablement aux familles.
● Projet classe découverte MS/GS et CE1 à Pont du Fossé (Champsaur) : prévue du 3 au 6 avril 2018 ; randonnée pédestre et activités sur les animaux.
Coût : 164 €/ élève, bus : 540 €
Actions pour aider au financement :
MS/GS : moment Zumba samedi 25 novembre (et éventuellement une 2ème en cours d' année), vente de tickets à gratter, soirée jeux de société, fabrication de boules de Noël (offertes par Mme Durand)
CE1 : collecte de jouets, vêtements, livres pour le vise- grenier organisé par l' APEEP, marché de Noël du comité des fêtes
● Intervention de l' infirmière scolaire dans les 2 classes de maternelle sur l' hygiène, le sommeil, l' alimentation ainsi qu'en CP et CE1
● Lecture d'albums par les CE1 aux 2 classes de maternelle 1 vendredi/2
● Projet littérature dans les 2 classes de maternelles : 3 albums sont étudiés en classe, prêtés à la maison et à la fin de l' année vote des enfants et des parents pour l' album préféré
● Classes élémentaires : production d' écrits à partir d'albums avec lecture d' images, travail préparatoire puis production écrite avec mise en valeur (exposition des travaux...)
● CP et CE1 : sortie chaque saison pour observer les changements de la nature ; séances d' EPS communes le vendredi ; création de boîtes à lettres en collaboration avec l' EREA de Bevons
● Course d' hiver : date à fixer
● Lecture de contes de Noël par les élèves de CE2/ CM1 et CM1/ CM2 aux autres classes (dernière semaine de décembre)

§ Harmonisation au niveau du fonctionnement

Cycle 2: cahiers qui suivent les élèves durant le cycle: français, questionner le monde, poésie, production d'écrit. Les deux classes mènent des projets en commun (par exemple, sorties cinéma, EPS)
Cycle 3: cahiers qui suivent les élèves tout au long du cycle: classeur outil, classeur histoire, géographie, sciences (commencés en CE2), cahier des arts et anglais (qui sont mis en place en cycle 2).

Depuis la rentrée, les 4 classes d'élémentaire utilisent la méthode de Singapour en mathématiques.
Notation : dans les années passées, toutes les classes (pour les évaluations) avaient adopté la notation 1- 2- 3- 4 (1 : acquis ; 2 : à renforcer ; 3 : en cours d'acquisition ; 4 : non encore acquis).

§ Aides à la scolarité

- APC

Activités Pédagogiques Complémentaires
36 heures annualisées. Choix de l'école : 1 heure ou 1heure et demi (selon la période) par semaine.
Mardi, jeudi et vendredi (selon la période de l'année) : 11h30 - 12h00

- RASED (Réseau d'Aide Spécialisé pour les Elèves en Difficulté)

Il est composé d'une maîtresse E (Mme Maïté Delille), d'une rééducatrice G (Mme Emmanuelle Poé) et une psychologue scolaire (Mme Céline Duchêne).
Le RASED est saisi par l'école pour une demande d'observation ou de bilan avec une information aux familles .
Pour un bilan avec la psychologue scolaire, c'est obligatoirement à la famille de faire la démarche.
Les coordonnées et les rôles respectifs de chaque intervenant du RASED sont sur le panneau d'affichage extérieur de l'école.

- AVS/ EVS

Une EVS (aide administrative) 20 heures/ semaine : Mme Bolzon qui remplace Mme Dubiez partie à la retraite
2 AVS 22 heures/ semaine

h) Présentation des projets de liaison école/ collège
Maths sans frontières : résolution de problèmes par groupes mélangent des élèves de CM2 et de 6ème.
Visite du collège : l' organisation de l' année dernière ne pourra pas être reconduite car le gymnase sera occupé pour des épreuves du Bac.
Si des élèves ont eu un PPRE en CM2, un PPRE Passerelle sera établi et transmis au collège.

i) Livret scolaire unique
Pour le moment, aucune information pour l'accès direct des parents via Internet. Version papier remise lors des RDV individuels du 4 au 17 décembre.

j) Mise en place des blogs
Les blogs sont crées avec le blog de l' école rattaché à chaque classe.
Pour y accéder : rentrer son adresse mail, créer son mot de passe puis rentrer le code de la classe.
L' alimentation des blogs demande beaucoup de temps aux enseignantes. S'ils ne sont pas suffisamment consultés, ils ne seront pas reconduits l' année prochaine.

k) Présentation du carnet de suivi en maternelle
Il contient des fiches de présentation des contenus et les références aux textes officiels.
Sont précisés les 5 domaines d'apprentissage + apprendre à vivre ensemble.
Le classeur mis en place regroupe le cahier de réussite des ateliers et le carnet de suivi.
Feuilles de couleur : ateliers dirigés (reprennent les compétences attendues). Cette partie est validée à chaque fin de période.
Feuilles blanches : ateliers autonomes. Les fiches sont ajoutées au fur et à mesure de l' année et les activités sont validées dès qu' elles sont réussies.

l) Rythmes scolaires
Horaires : lundi,mardi, jeudi, vendredi : 8h30 – 11h30 ; 13h30 – 16h30
Aucune remarque négative des parents et constat d'un rythme moins intensif, avec des enfants moins fatigués, plus sereins et plus disponibles pour les apprentissages.

m) Présentation des aides obtenues pour financer les projets et actions pédagogiques

§CCLVD

● Budget

Fonctionnement: 65,00€ / élève + 1 500 € / classe pour la coopérative scolaire.
65€/ élève : achat du matériel scolaire : fichiers, manuels, cahiers, stylos..
1 500 € : sorties culturelles, transports, petit matériel, abonnements...

n) Point financier sur les coopératives scolaires

Compte-rendu financier au 31 août 2017

		Maternelle	Elémentaire
Charges	Achat de produits pour cession	€	735,20 €
	Charges des activités éducatives	€	3 850,06 €
	Cotisations versées à l'OCCE	€	186,55 €
	Assurances versées	€	22,75 €
	Autres charges courantes	€	1 367,98 €
	Charges exceptionnelles	€	2,14 €
	Achats de biens durables	€	799,50 €
	TOTAL DES CHARGES	**5 336,84 €**	**6 964,18 €**
Produits	Vente de produits pour cession	€	295,00 €
	Produits des activités éducatives	€	€
	Participation volontaire des familles	€	1 992,00 €
	Subvention des collectivités	€	6 000,00 €
	Autres subventions	€	300,00 €
	Autres produits courants	€	1 405,99 €
	Produits exceptionnels		€
	TOTAL DES PRODUITS	**6 385,21 €**	**9 992,99 €**
	ACTIF	**3 441,00 €**	**6 988,10 €**

§ Dépenses

● Dépenses prévues pour les maternelles:
adhésion OCCE; semaine du goût; abonnement bibliothèque ; achat d'albums ; achat de petit matériel ; spectacle et goûter de Noël; livres et jouets de Noël pour les classes; sorties cinéma, festival des marionnettes, sortie de fin d'année.

● Dépenses prévues pour les élémentaires:
abonnements (Archéo, Le Petit Quotidien...) ; adhésion à l'OCCE + assurance de l'école, semaine du goût ; abonnement bibliothèque; achat d'albums; spectacle, cadeaux et goûter de Noël, sorties cinéma et théâtre, stage de danse contemporaine, sorties de fin d'année

§ Cotisations

En élémentaire: 37 élèves soit 555,00 € (2016/ 2017 : 39 élèves soit 585,00 € à la même époque et sur l'année : 49 élèves soit 735,00 €)
En maternelle: 29 élèves (sur 50) soit 435,00 € (2015/ 2016 : 23 élèves soit 345,00 €).

§ Bilan de l' action repas
Bilan de la buvette de juin 2017:
recettes: 1 015,50 €
dépenses: 418,86 €
bénéfices: 596,64€ répartis entre maternelle et élémentaire (210,00 € pour la maternelle, 386,64 € pour l'élémentaire)

§ Actions prévues pour financer la coopérative scolaire
a) école : photos, livre de recettes, repas de fin d'année
b) APEEP : soirée Halloween, vide-grenier : 26 novembre, loto : 14 janvier, Carnaval : 17 février en collaboration avec le centre aéré, kermesse : 15 juin

o) Plan Particulier de Mise en Sûreté, registre de sécurité
§ Exercices de sécurité
Le registre de sécurité est présenté au conseil d'école.
Cette année, l'école doit faire 1 exercice d'évacuation incendie et 2 exercices de confinement dont 1 pour intrusion (alerte donnée par une sonnerie spéciale dans l'école).
Un premier exercice d'évacuation incendie a eu lieu le jeudi 14 septembre 2017 et le compte-rendu est consigné dans le registre de sécurité.
Dans le cadre du PPMS, un exercice de confinement « intrusion » va être programmé lors de la 2ème période. Trois autres sont à prévoir : exercice intrusion avec évacuation de l'école, confinement suite à un accident chimique et exercice d'évacuation incendie.
De nouvelles mesures sont prises suite au plan Vigipirate : demande de la préfecture pour qu'il n'y ait pas d'attroupements aux abords des écoles, accès limité à l'école pour les parents, contrôle renforcé pour les personnes se présentant aux portes de l'école, et de manière générale, vigilance accrue.

PPMS intrusion rédigé en septembre

Il est rappelé qu'en cas d'alerte réelle pendant le temps scolaire, les enfants seraient pris en charge par l'école jusqu'à la fin de l'alerte. Il serait donc inutile et même dangereux que les parents essaient de venir récupérer leurs enfants à l'école qui de toute façon ne les rendrait pas aux familles avant la fin de l'alerte.

§ Registre Hygiène et Sécurité
Ce registre répond à l'obligation d'évaluer les risques sur le lieu de travail afin d'améliorer les conditions de travail. Il doit être accessible à toute personne fréquentant l'école. Des fiches identiques à celle présentée lors du conseil d'école sont disponibles dans le couloir de l'école à côté du hall d'entrée.
Le registre est consultable **à l'école** par les membres du conseil d'école.
1 fiche a déjà été remplie concernant le sol des toilettes qui glisse quand il est mouillé.

Concernant les soins éventuels : en dehors du cas particulier des PAI, nous ne pouvons utiliser que le savon de Marseille, le sérum physiologique et la glace.

p) Absentéisme 2016/ 2017
Pour l'année 2016/ 2017, au 31 mai 2017 :
maternelle : taux de présence : 90, 4 % (absence : 9,6%)
élémentaire : taux de présence : 95,9 % (absence : 4, 1%)
Total de l'école : taux de présence : 93,1 % (absence : 6,9 %)

Comme cela est écrit dans le règlement intérieur, les parents sont garants du respect de l'obligation d'assiduité par leur enfant.
Il est rappelé aux parents qu'un départ en vacances anticipé est soumis à une demande d'autorisation transmise à la directrice de l'école qui le transmet ensuite à madame l'Inspectrice de circonscription. Sans autorisation officielle, l'absence de l'enfant sera considérée sans motif légitime et donnera lieu à un signalement pour absentéisme si elle excède quatre demi-journées.

2/ Entretien, aménagements, proposition d'achat

q) Travaux à réaliser

Suite à l' exercice PPMS intrusion, prévoir la pose de quelques rideaux manquants, aménagement de l'entrée rue des écoles : rehausser les murs et les portails avec fermeture à clé, déplacer la sonnette, mettre un bouton d'alarme dans le bureau de direction et la classe de la directrice, protection à la fenêtre des toilettes du bas, détecteur de mouvement dans la cantine, bouton d' alerte rapide pour prévenir la mairie, molettes sans clé côté intérieur sur toutes les portes.

3/ Questions diverses

● Pour information : au 1er janvier 2018, la compétence école reviendra à la mairie.

● Demande de l'augmentation du quota de photocopies : où en est-on ? Réunion école/ mairie/ communauté de communes le 9 janvier pour étudier la question.

● Aide aux devoirs : il n' y a pas d'aide aux devoirs à 16h30 seulement du temps périscolaire. Il y a seulement la mise à disposition d'une salle de classe. Les agents communaux ne font pas faire le travail, ne vérifient pas que le travail est fait, n' expliquent pas les notions, n'aident pas à l'organisation car cela leur est interdit.

La séance est levée à 20h00

La présidente
Mme Montagné

La secrétaire
Mme Hanrot